



DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE 31600

ARRONDISSEMENT DE MURET

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SEYSSES

ARRETE 2024-045 RELATIF A L'ATTRIBUTION D'UN NUMÉRO DE VOIRIE

Vu les articles L 2212-1, L.2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 131-5 du Code des Communes,

Vu la circulaire n° 121 du 21 mars 1958 du Ministère de l'Intérieur,

Considérant que la numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que seule l'autorité municipale peut prescrire,

Le Maire de la ville de SEYSSES,

ARRETE

Article 1 : À compter de ce jour, il est prescrit l'insertion de nouveaux numéros, Route d'Ox à SEYSSES.

SCI IMMO TERRES ET PATRIMOINE

Maison A

Numéro 1535 Route d'Ox, 31600 SEYSSES

Maison B

Numéro 1535 Bis Route d'Ox, 31600 SEYSSES

Section cadastrale : AP 104

Article 2 : L'arrêté 2024-016 du 15/01/2024 portant sur l'attribution d'un numéro de voirie est abrogé

Article 3 : Leurs propriétaires et occupants seront tenus d'utiliser l'adresse indiquée.

Article 3 : Toute modification du numérotage des maisons, immeubles ou bâtiments est subordonnée à un arrêté municipal.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera remise au bénéficiaire et à Monsieur le Directeur du Centre des Impôts à MURET -31- au moyen d'un tableau récapitulatif en fin d'année.

Fait à SEYSSES, le 1^{er} février 2024

Le maire
Jérôme BOUTELOU



Certifié exécutoire,

Affiché le 08 février 2024 jusqu'au 08 avril 2024